

Une association d'allergiques....  
au service des allergiques !



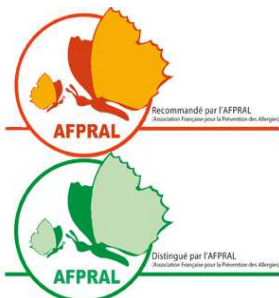
## L'AFPRAL accorde sa confiance à deux nouvelles entreprises BOSCH et FLEURY MICHON

L'Association Française pour la Prévention des Allergies (AFPRAL), association indépendante de patients allergiques, agit pour faciliter le quotidien des personnes allergiques, et ce depuis 22 ans.

Elle est reconnue comme Association d'usagers du Système de Santé agréée par le Ministère de la Santé (depuis 2009).

L'AFPRAL est membre de la Fédération Européenne des Allergies (EFA) et du Cercle d'Investigations Cliniques et Biologiques en Allergologie Alimentaire (CICBAA).

Devant la multitude de produits (alimentation, entretien, literie, cosmétique, véhicule....) et les slogans marketing séduisants mais peu explicites se targuant d'être hypoallergénique, anti allergiques etc, l'Association a mis en place une politique d'étude et de recommandation de matériels ou de produits spécifiques destinés aux personnes allergiques au travers de deux types de recommandations. Ces dernières ne peuvent être attribuées aux entreprises candidates qu'après avis d'un comité technique et scientifique (P 2 et 3).



La mention « *Recommandé par* » récompense des produits élaborés et fabriqués selon une démarche de « prévention des allergies »,



La mention « *Distingué par* » récompense des entreprises qui prennent des mesures concrètes pour comprendre et améliorer la vie quotidienne des familles vivant avec des allergies dans leur foyer (recherche et développement, aménagement de l'entreprise, formation du personnel, information générale bien relayée).

Ces deux marques de confiance peuvent être accordées ensemble ou séparément.

**L'AFPRAL a déjà sélectionné de nombreux partenaires (P 6) améliorant ainsi le quotidien des personnes allergiques et recommande aujourd'hui deux produits de deux nouvelles sociétés : BOSCH et FLEURY MICHON (P 4 et 5)**

[www.afpral.fr](http://www.afpral.fr)

# LES RECOMMANDATIONS PRODUITS DE L'AFPRAL

**Pour répondre à la demande des personnes allergiques, le département « Recommandations Produits » de l'AFPRAL propose les mentions « Recommandé par » et « Distingué par », sur candidature des entreprises, et après avis d'un comité technique et scientifique.**

## La population allergique : une cible marketing convoitée

En France, on estime que 22 millions de personnes (soit une personne sur trois), sont touchées par une maladie allergique. Cette population constitue une « cible marketing » convoitée. L'offre des industriels est de plus en plus importante, les annonces se multiplient. Mais il reste parfois difficile, pour le consommateur, de différencier la véritable information de l'allégation.

Les allergènes sont en effet partout : à la maison, à l'école, au travail, à la cantine, au restaurant. Lessives, gâteaux industriels dont l'étiquette de composition est peu lisible ou mal traduite quand le produit est étranger, aspirateur soumettant l'utilisateur allergique à des reflux de poussière importants, housses de lit dites « anti acariens » mais qui ne le sont pas, cosmétiques allergisants... Même s'il est mentionné les substances allergisantes obligatoires sur les emballages, la vie quotidienne des personnes allergiques est un parcours du combattant et la lecture des étiquettes, une figure imposée.

## La cellule de « Recommandations Produits » de l'AFPRAL

Face aux appels téléphoniques de plus en plus nombreux pour demander des validations sur des produits (housses anti acariens, acaricide, aspirateur, alimentaire...), l'AFPRAL a décidé en 2004 de créer un département de « Recommandations Produits ».

L'Association a mis en place une politique d'étude et de recommandation de matériels ou de produits spécifiques pour les personnes allergiques,

- en recommandant certains produits élaborés et fabriqués selon une démarche de « prévention des allergies »,
- en cherchant à valoriser la démarche de certaines entreprises qui prennent des mesures concrètes pour faciliter le vécu du quotidien des familles touchées par la maladie.

## Les marques de reconnaissance

La spécificité des mentions AFPRAL réside à la fois dans l'aspect volontaire de l'engagement de l'entreprise qui en fait la demande, l'évaluation par l'AFPRAL d'un produit ou d'une démarche, et dans l'attribution, après avis d'un comité technique, scientifique, d'une marque de reconnaissance destinée à valoriser les pratiques et/ou produits de l'entreprise évaluée.

**La mention « Recommandé par »** s'applique essentiellement aux produits manufacturés : elle distingue des produits spécifiques qui tiennent réellement compte des pathologies allergiques et qui peuvent apporter un bénéfice précis à des personnes allergiques.

Pour recevoir la mention « recommandé par », le fabricant doit prouver que l'utilisation du produit intéressé améliore de manière significative la vie quotidienne des patients allergiques, et ce, en précisant bien à quelle catégorie de patient allergique le produit s'adresse. L'AFPRAL apprécie tout particulièrement de pouvoir travailler avec l'entreprise en amont. Elle accompagne ainsi l'entreprise à tous les niveaux : recherche et développement, fabrication, lancement et suivi de produit.



**La mention « Distingué par »** permet de valoriser les mesures prises par l'entreprise pour prévenir les risques tant pour le processus de fabrication que par l'information des consommateurs.

Pour recevoir cette mention, l'entreprise travaille à la révision des formulations pour minorer la mise en œuvre d'allergènes notoires et au contrôle des conditions de fabrication.



L'entreprise met en place également une politique globale d'information du consommateur qui permet à la personne allergique de prendre des décisions éclairées (sur la base des recommandations de son médecin) concernant sa consommation. L'information essentielle au consommateur est celle qui est présente sur l'étiquette. Cependant d'autres dispositifs doivent confirmer, expliquer ou compléter les informations de l'étiquette : un service consommateurs accessible, formé et/ou un site interne explicite sont essentiels pour rendre perceptibles les mesures de prévention mises en œuvre.



Les mentions « Recommandé par » et « Distingué par », identifiables par une marque de reconnaissance, peuvent être exploitées par les industriels qui ont passé avec succès les différents tests requis par l'Association.

### Les étapes de la demande d'agrément

L'Entreprise qui souhaite bénéficier d'un agrément de l'AFPRAL doit remplir un dossier de candidature produit et l'adresser par voie postale à :

AFPRAL – Commission de Recommandation  
La Ruche 84 quai de Jemmapes  
75010 Paris

Et en envoyer une copie, au format pdf, à l'adresse électronique [secretariat@afpral.fr](mailto:secretariat@afpral.fr)

Après un premier examen du dossier par le Conseil d'Administration de l'AFPRAL, l'entreprise reçoit une première réponse de principe indiquant si le produit proposé relève ou non des compétences de l'AFPRAL.

## L'AFPRAL DISTINGUE FLEURY MICHON POUR SON ENGAGEMENT ET RECOMMANDE SON JAMBON DE PARIS SANS GLUTEN ET SANS CELERI

Paris, le 3 octobre. Fleury Michon vient d'être distingué par l'Association Française pour la Prévention des Allergies (AFPRAL) pour le travail accompli pendant 10 ans avec l'Association et de nombreux experts. Parallèlement, l'AFPRAL recommande le produit Jambon de Paris sans gluten et sans céleri de la société Fleury Michon.

### FLEURY MICHON, UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

Depuis 2003, Fleury Michon s'est engagé dans une politique de prévention des allergies. Cela se traduit sous plusieurs formes :

#### Adaptation de l'offre aux personnes allergiques

Fleury Michon a supprimé chaque fois que possible les allergènes et ingrédients suivants :

- suppression de l'**huile d'arachide** (2003),
- suppression de la **noisette** et **fruits à coque** (2004),
- suppression du **rouge de cochenille, tartrazine, canthaxanthine, erythrosine**, (2004),
- suppression de **Graine de caroube, carraghénanes, gomme de guar**,
- suppression des antioxydants **BHA et BHT E321**,
- réduction progressive des teneurs en **nitrites** des charcuteries (en 2013 : Réglementation : 150 ppm – Fleury Michon : 0.80 idem exigences du Bio) (depuis 2004),
- suppression du **glutamate** dans le surimi (2012),
- suppression du **gluten** dans le surimi (AFDIAG -2012),
- substitution dans le jambon sans **gluten** du dextrose de blé par du sucre de canne pour éviter les confusions,
- plus de 25 plats cuisinés **sans gluten** (AFDIAG - septembre 2013),
- jambon **sans céleri et sans gluten** (AFPRAL – AFDIAG octobre 2013).

#### Optimisation des méthodes de production

En 2003, Fleury Michon a mis en place un HACCP allergènes (**Hazard Analysis Critical Control Point, pour Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise**). Les ordonnancements de fabrication sont anticipés pour prendre en compte le risque allergène et éviter les contaminations croisées.

#### Une communication adaptée

Fleury Michon a aussi mis en place différentes mesures qui facilitent l'information des personnes allergiques :

- **des recettes simples** : une liste courte d'ingrédients limite les risques d'erreurs,
- **anticipation des dispositions réglementaires**,
- **des emballages claires**, précis, transparents : pas d'étiquetage de précaution, mise en évidence des allergènes, taille de caractères augmentée,
- **site internet** : le site dispose d'une rubrique dédiée aux allergies alimentaires.  
<http://www.fleurymichon.fr/espace-equilibre/pour-votre-forme/j-ai-une-allergie.html>  
En outre, il propose un moteur de recherche allergènes pour faciliter le choix des personnes allergiques  
<http://www.fleurymichon.fr/nos-produits/allergene.html>,
- **service consommateurs** : une équipe formée aux allergies et intolérances alimentaires – Redirection vers des professionnels de santé qualifiés.

#### LE JAMBON DE PARIS SANS GLUTEN ET SANS CÉLERI RECOMPENSÉ

Parallèlement, l'AFPRAL recommande le produit **Jambon de Paris sans gluten et sans céleri** de Fleury Michon qui répond aux normes dans la limite des seuils acceptés par les tests du marché.



## L'AFPRAL RECOMMANDE LES FILTRES D'HABITACLE BOSCH

### Le filtre, un élément crucial pour les personnes allergiques

Plus de 20% des Français sont touchés par des réactions allergiques dues aux pollens et pour ceux d'entre eux qui sont automobilistes, elles peuvent générer des symptômes lourds de conséquences : conduite en aveugle pendant les éternuements (entre 15 et 35 mètres selon la vitesse), vue brouillée pour cause d'yeux larmoyants, baisse de la concentration,...

Seul le filtre d'habitacle peut offrir une barrière contre l'entrée des substances allergènes et nocives à l'intérieur du véhicule via la ventilation et la climatisation, à condition d'être de qualité.



### Des tests poussés pour obtenir la recommandation AFPRAL

BOSCH, confiant dans la qualité de ses gammes de produits de qualité premium qui offrent une filtration optimale, les a soumis aux critères stricts de l'AFPRAL.

L'efficacité de deux produits a été testée par le très renommé Institut Allemand des Normalisations (Deutsches Institut für Normung, DIN) :

- le filtre standard, composé de deux couches en microfibre et qui retient jusqu'à 98% des impuretés (pollens, poussières, micro-organismes,...),
- le filtre charbon actif, composé de 2 couches en microfibre associées à 1 couche en charbon actif, qui retient non seulement les particules fines et les pollens mais aussi les gaz nocifs et odorants (ozone, gaz d'échappement,...).

Les tests ont porté sur le débit d'air (300m<sup>3</sup>/h), l'efficacité de rétention des poussières à taux maximal de pression (30 – 35 Pa) ou encore sur l'efficacité de filtration (94-98 % à 1µ (test DUST A4) (%)).

Ils ont démontré l'efficacité des filtres d'habitacle BOSCH qui répondent aux normes DIN 71 460\* et ISO 11155, la norme DIN 71 460 étant équivalente à HEPA E 12\*\*.

Cela leur a permis d'obtenir la mention « recommandé par l'AFPRAL ».

Proposant une gamme complète pour une couverture optimale de 98% du parc, **le Groupe BOSCH est le premier équipementier automobile à obtenir une mention AFPRAL.**

L'Association Française pour la prévention des allergies montre ainsi sa volonté de tester tous les types de produits susceptibles d'apporter un soulagement aux personnes allergiques.

#### \*DIN – 71 460

DIN -71460- Partie 1 : évalue la capacité de filtration des particules.

DIN -71460- Partie 2 : évalue la capacité d'absorption de différents gaz dont le Butane et autres hydrocarbures. Ces gaz ont été identifiés comme critères de mesure de la qualité de l'air dans l'habitacle de la voiture.

Soit une équivalence à la Norme EN1822 (norme européenne reposant sur des méthodes de mesure des particules), classification E11-E12 (classification des classes de filtres).

#### \*\*HEPA

HEPA (High Efficiency Particles Arresting) : classification des types de filtres selon leur efficacité.

Le filtre HEPA H12 va laisser passer au maximum 0,5% particules de 0,1 micron par litre d'air.



## LES SOCIÉTÉS ET PRODUITS PORTEURS D'UNE MENTION AFPRAL

Depuis 2004, l'AFPRAL s'applique à sélectionner des produits sains pour les personnes allergiques et à construire avec des entreprises des démarches adaptées aux différentes formes que revêt la maladie allergique.

Plusieurs entreprises bénéficient aujourd'hui d'un agrément AFPRAL :

### Air intérieur, aspiration, filtration :

- **Bosch** : voir page 5,
- **Henkel** : déshumidificateur RUBSON AERO 360° Pure (recommandation pour lutter contre les moisissures),
- **Ideal** : produit anti acariens Sanytol (recommandation),
- **Karcher** : aspirateurs DS 5800 et 6000, aspirateurs poussière sans sac mais avec filtre à eau qui retient jusqu'à 99,99% des particules (recommandation),
- **Nilfisk** : aspirateur Extrême, (filtration HEPA 14) aspirateur Power Allergy (filtre hepa 13) (recommandation), Elite (recommandation)
- **Procter & Gamble** : Febreze Action Anti Acariens, Lénor Eclat de Pureté (recommandation pour sa douceur saine sur les peaux sensibles),
- **Trovac** : Recommandée pour l'aspiration centralisée CYCLOVAC Haute efficacité.

### Literie anti acariens :

- **Immunoctem** : housses anti acariens (recommandation),
- **Immuconfort** : matelas anti acariens (recommandation) premier fabricant de véritables matelas anti acariens. Ils sont conçus dans un matériau spécifique et recouvert d'une housse anti acariens Immunoctem.

### Cosmétiques :

- **La Roche Posay** : Tolériane Ultra, Ultra light, Tolériane démaquillant, Tolériane démaquillant dosettes yeux (recommandations pour l'inocuité des formules pour les personnes même très sensible et allergiques).

### Alimentaires :

- **Clarelia** : plats Natama (recommandation pour la conception de plateaux repas sans allergènes). Cette entreprise dispose également d'une distinction pour le long et coûteux travail engagé, sur Toulouse, avec l'équipe de Fabienne Rance, Allergologue, ainsi qu'une recommandation produits,
- **Fleury Michon** : voir page 4,
- **St Hubert** : St Hubert PUR® Végétal (recommandation pour sa margarine garantie sans arachide et sans lait) est le résultat d'une étroite collaboration entre la Société GENCLIS spécialisée dans les métiers du diagnostic en allergologie, le Service de Médecine Interne du Chu de Nancy et la Société St Hubert, acteur incontournable du marché des matières grasses nutritionnelles.  
St Hubert Pur® Végétal est la 1ère matière grasse à tartiner et à cuire, garantie sans lait et sans arachide, distribuée en GMS en France.

[www.sthubert.fr/purvegetal](http://www.sthubert.fr/purvegetal)

### Paramédical :

- **Médiflux** : chambre d'inhalation Able Spacer  
Recommandation pour ce dispositif médical qui permet un usage facilité du médicament prescrit.

### Lieu de soins et éducation thérapeutique :

- **L'établissement « Les Touts Petits »** à Bourg Madame  
Etablissement climatique de Pneumo Allergologie infantile 0-9 ans qui accueille parents et enfants (distinction). L'établissement a également innové en créant des sessions d'éducation thérapeutique d'une semaine sur l'allergie alimentaire, l'asthme.

**L'ensemble de ces produits et services sont accessibles à tous.**